

« Nous tous contre le corona » – les mesures actuelles pour freiner le corona dans l'Etat libre de Saxe

Chers citoyennes et citoyens, je tiens à vous remercier tous pour votre participation aux mesures contre la pandémie. Nous portons ce fardeau ensemble.

Michael Kretschmer, Ministre-président

Ordonnance sur la protection contre le coronavirus



Le gouvernement fédéral a abrogé l'ordonnance sur la protection contre le coronavirus au 1er mars 2023.

Dès le 3 février 2023, **toute mesure de protection contre le coronavirus spécifique à l'Etat a cessé de s'appliquer en Saxe.**

A partir du 1er mars 2023, l'obligation de fournir une preuve de dépistage en vertu de la loi sur la protection contre les infections dans les hôpitaux, les établissements de soins et les structures d'aide à l'intégration a été suspendue.

Récapitulatif des mesures anti-corona

Masque obligatoire pour certains lieux spécifiques

Il y a une obligation de porter des masques FFP2 ou des masques de protection respiratoire comparables pour

les visiteurs entrant dans les installations suivantes :

- hôpitaux (y compris les centres de traitement psychiatrique associés) et établissements de rééducation dans lesquels sont prodigués des soins médicaux comparables aux hôpitaux,
- établissements hospitaliers à temps plein ou partiel pour la prise en charge et l'hébergement de personnes âgées, handicapées ou dépendantes, et autres institutions similaires,

les patients et les visiteurs au sein de :

- cabinets médicaux, cabinets dentaires, cabinets de psychothérapie,
- cabinets médicaux des autres professions de la santé humaine (par exemple, kinésithérapeutes, ergothérapeutes),
- structures dédiées à la chirurgie ambulatoire,
- centres de dialyse,
- cliniques de jour,
- établissements de traitement ou de soins comparables à l'un des organismes ci-dessus,
- établissements publics de santé où sont effectués des examens médicaux, des mesures préventives ou des traitements ambulatoires,
- services de secours



Test obligatoire pour certains lieux spécifiques

Depuis le 1er mars 2023, il n'y a plus d'obligation de passer un test.

